



# Angles d'Attac

association pour une  
taxation des  
transactions financières pour l'  
aide aux  
citoyens et citoyennes.

Bulletin d'information en français  
d'Attac Suisse, Rue des Savoises 15,  
1205 Genève - [www.suisse.attac.org](http://www.suisse.attac.org)

Numéro 32 - juillet 2006

3e université d'été d'Attac Suisse  
à Bienne  
du 1er au 3 septembre 2006

# GÉNÉRATION PRÉCAIRES?

## >>> SOMMAIRE >>>

- Génération Précaires - p.1
- Le colonialisme européen - 3
- Alstom, roi de la sous-traitance - p4+5
- Crise à Attac France - p6
- Le salaire de la pauvreté: les sorking poor - p6+7
- Statuts de Conseil scientifique d'Attac suisse - p8
- Faut-il réformer les Banques centrales pour lutter contre le chômage - p8+9
- Un festival altermondialiste franco-suisse pour le Jura - p10
- La migration, un droit fondamental et inaliénable - p11
- Invitation à l'assemblée générale d'Attac suisse - p12

Avant de nous laisser glisser dans une torpeur toute estivale, concentrons-nous un moment sur le désormais traditionnel rendez-vous annuel de formation d'attac suisse : l'université d'été. Cet événement aura lieu cette année du 1er au 3 septembre 2006. Avec pour titre Génération précaires, il se consacrera à des thématiques sociétales importantes : le marché du travail, les politiques sociales, les migrations. Voici, sous forme d'interrogations, quelques réflexions à la base de notre envie de mener des discussions sur ces thématiques.

- Pourquoi et dans quel but, dès le début des années 90, le mot d'ordre dans la bouche des politiciens est-il « flexibilisation » ?
- Pourquoi ce mot rime-t-il tant avec précarisation ?

En matière d'assurances sociales, toutes les réformes mises en place ces dernières années visent à réduire les prestations, les indemnités, à conditionner leur obtention à une contrepartie sous forme de travail. AI, Assurance-chômage, AVS, toutes les réformes vont dans le même sens.

Annoncé il y a quelques jours, une décision du Conseil national devrait nous permettre de nous poser la première question : le travail de nuit et du dimanche sera désormais autorisé aux apprentis dès 18 ans. Cette mesure de flexibilisation de la loi sur le travail n'est de loin pas la première et de façon systématique, une à une, toutes les normes de protections des travailleurs-euses, depuis bientôt une vingtaine d'années ont été ou sont en cours de démantèlement.

- Comment expliquer qu'en 1947, alors que les caisses de l'Etat étaient au plus vide, l'Assurance vieillesse a pu être instaurée alors qu'aujourd'hui, tandis que les finances publiques sont loin d'être aussi mauvaises qu'au sortir de la guerre, on prétend ne plus pouvoir se payer le luxe d'assurances sociales dignes de ce nom ?

>>>

Retours à angles d'attac,  
rte de Jussy 14b, 1226 Thônex

JAB 2500 BIENNE 4



## >>> AGENDA >>>

### > Genève >

#### MARDI 4 JUILLET

18h30, Parc des Bastions:  
comité ouvert d'attac Genève, avec verre de  
l'amitié offert aux bénévoles d'attac dès 20 heures

#### 24-28 JUILLET

semaine de mobilisation contre le Conseil général de l'OMC  
(détails suivront).

### > Vaud >

#### 4 JUILLET,

20h : réunion mensuelle et apéro de bienvenue pour les nou-  
veaux-elles membres et sympathisant-e-s. Pôle Sud, Av. JJ  
Mercier 3, Flon.

#### 20 JUILLET

20h : réunion du groupe Multinationale, Pôle Sud.

#### 2 AOÛT

20h : réunion du groupe Service publics, fiscalité, Pôle Sud.

### > Valais >

Attac valais observera une pause durant l'été :

Bonnes vacances, nous nous réjouissons de vous retrouver  
à la rentrée, premier mercredi du mois, pour une nouvelle  
soupe citoyenne !

## Angles d'Attac a besoin de vous

Pour relire, écrire, proposer, suivre l'actualité... Si vous êtes  
membre d'une section d'attac suisse et intéressé-e à parti-  
ciper à la vie de votre association, contactez-nous à angles-  
ch@attac.org

Nous avons aussi toujours besoin de tductrices et traduc-  
teurs, si vous pouvez aider dans ce sens, rendez-vous sur  
coordinatrad.attac.org ou écrivez à coordinatrad.ch@attac.org

## >>>

- Notre société n'aurait-elle plus la capacité d'assurer à ses citoyen-ne-s plus que le minimum vital ?

Le tableau en matière de migra-  
tions n'est guère plus réjouissant :  
les changements en matière d'asi-  
le et d'étrangers visent à fragiliser  
et précariser un peu plus cette  
partie de la population. Alors que  
les politiciens plaident pour une  
libre circulation des marchandises  
et des capitaux, ils et elles consi-  
dèrent que l'humain, alors même  
que cela figure dans les droits élé-  
mentaires de celui-ci, ne devrait  
pas bénéficier de la même liberté.

L'être humain aurait-il, comme  
unique droit, celui d'être consi-  
déré à l'aune du travail qu'il peut

fournir et donc traité à l'égal d'une  
marchandise, utilisé tant qu'il est  
rentable puis, jeté et renvoyé ?

Outre ces thématiques, l'uni d'été  
se penchera sur la question très  
importante des alternatives et de  
la répression. À travers cet Angles  
d'attac, nous vous proposons de  
mener une réflexion sur ces pro-  
blématiques et, le cas échéant,  
nous vous donnons rendez-vous  
le premier weekend de septem-  
bre pour enrichir les discussions,  
rencontrer des militant-e-s, ou  
simplement passer un moment  
convivial.

Nous vous souhaitons d'ici là une  
bonne lecture et un bon été !



## >>> Le colonialisme européen >>>

Lors du sommet de l'UE - Amérique latine à Vienne, s'est tenu le sommet alternatif « Enlazando Alternativas » qui s'est attelé à montrer les conséquences des politiques néolibérales et des agissements des multinationales européennes et étasuniennes en Amérique Latine. Entre autre, une session du Tribunal Permanent des Peuples (TPP) a eu lieu du 10 au 12 mai 2006 dont voici en bref quelques éléments édifiants, montrant bien l'implication des multinationales européennes et étasuniennes dans un véritable processus d'expropriation des peuples et de néocolonialisme.



- Les prix de l'eau ont augmenté de plus de 700% après que les entreprises Aguas de Barcelona et Aguas de Bilbao ont commencé à gérer les services privatisés de l'eau dans le département Maldonado en Uruguay. Les grandes promesses faites par ces entreprises européennes à l'obtention des concessions pour l'exploitation de l'eau n'ont jamais été tenues. Finalement, après une importante résistance populaire, elles ont dû quitter le pays, et ont abandonné des infrastructures ruinées. La même histoire c'est produite avec l'entreprise française Suez en Argentine, en Bolivie, au Brésil et au Mexique.

- Même histoire dans le marché d'électricité : les conditions contractuelles entre l'entreprise espagnole Unión Fenosa et les gouvernements en Colombie, Guatemala, Nicaragua et El Salvador restent à l'état de déclaration d'intentions : pas d'investissement dans les réseaux, les prix augmentent terriblement, la population est privée d'accès à ce service.

- En Argentine, l'entreprise italienne Benetton achète, en grande pompe, des terres sacrées du peuple Mapuche pour y cultiver l'eucalyptus en vue de produire de la cellulose.

- La production de petits paysans est détruite au Brésil et en Uruguay pour faire place à des immenses monocultures de cellulose. Cette région est désormais nommée « le désert vert » à cause des conséquences écologiques catastrophiques de cette surexploitation des sols. Jamais la concentration des terres entre quelques mains n'aura été aussi forte.

- Au Brésil, la forêt de l'Amazonie diminue chaque jour pour être remplacée par la production de soja - utilisées comme nourriture pour les animaux européens. Les indigènes sont expulsés, les maisons des personnes refusant de vendre leurs terres sont brûlées, des dirigeants des mouvements défendant les peuples indigènes sont assassinés. Evidemment, ces crimes restent impunis.

- L'entreprise espagnole Repsol, active dans l'exploitation du pétrole en Argentine, Bolivie, Equateur et Colombie, commet d'immenses dégâts écologiques et des violations des droits humains sur les personnes tentant de se défendre.

- Même histoire en Pérou, où l'entreprise anglaise Monterrico Metals exploite le cuivre dans une zone naturelle protégée.

- Tout cela sans même parler du rôle déterminant des banques européennes en Amérique latine.

Les nombreux témoignages des victimes et des experts présents au Tribunal Permanent des Peuples étaient choquants et montraient bien les effets destructeurs de la

mondialisation néolibérale, régime imposé par les gouvernements des pays riches et les organismes internationaux, en collaboration avec les gouvernements des pays en question. Dans la déclaration finale du TPP, le jury déplore l'absence de normes obligatoires pour les multinationales. Après cette première session « informelle », le TPP veut appeler à une session formelle dans deux ans, ou quelques cas présentés seraient traités selon les critères du TPP.

### Votation pour la grève chez Nestlé en Colombie

Dans les négociations entre le syndicat Sinaltrainal et Nestlé en Colombie, aucune solution n'a vu le jour. Comme le délai pour la fin des négociations a expiré, il ne reste selon la loi que deux options pour le syndicat : un tribunal d'arbitrage ou la grève. Après les mauvaises expériences avec le tribunal d'arbitrage en 2003, les travailleurs et travailleuses de Nestlé - Colombie ont voté le 11 juin dernier à l'unanimité pour la grève, malgré la situation tendue et dangereuse du pays. Ils auront sûrement besoin de notre solidarité !

## >>> AGENDA >>>

### > Neuchâtel >

29 JUIN

Comité d'attac-NE à 20h00 à La Chaux-de-Fonds, ABC 1er étage

15 AOÛT

Comité d'attac-NE à 20h00 à Neuchâtel, Bistrot de l'Arrosée

Les comités sont ouverts à toutes et à tous

### > Fribourg >

5 JUILLET

6ème session de discussion sur le texte « Le Capital » (A. Gisler), Botzet 18, Fribourg.

(Texte téléchargeable sur [www.local.attac.org/fribourg](http://www.local.attac.org/fribourg), rubrique groupes de travail / groupe formation / information).  
Infos et inscription : [andrea@attac.org](mailto:andrea@attac.org)

### > Bienne >

Toutes nos forces sont actuellement mobilisées pour la préparation de l'université d'été d'attac suisse qui se tiendra du 1er au 3 septembre à la salle Farel. Toute aide et participation est fortement souhaitée, de nombreuses tâches nous attendant : logement, nourriture, traductions, préparation et rangements, etc. Si vous êtes disponible pour nous donner un coup de main à un moment ou un autre, merci de vous annoncer à [bienne@attac.org](mailto:bienne@attac.org) ou de vive voix auprès de l'un de nous.

### > Jura >

30 SEPTEMBRE ET 1ER OCTOBRE

Un festival altermondialiste franco-suisse pour le Jura à Pontarlier. Voir page 10.

## >>> Alstom, roi de la sous-

Extraits d'une interview de André Fadda, responsable de l'Union Syndicale Multi-professionnelle (CGT) des Chantiers de l'Atlantique. Il nous explique comment ALSTOM-Chantiers de l'Atlantique a opté pour un mode de fonctionnement annonçant ce qui se dessine au niveau de l'OMC, et comment plus précisément l'entreprise, par le jeu de la sous-traitance en cascade dans un cadre international, se défausse de ses responsabilités et entend éclater la collectivité des travailleurs en les soumettant à des conditions différentes de travail. Ces nouveaux rapports de domination sociale interrogent l'action syndicale. Il parlera de ces problématiques dans le cadre de l'université d'été d'attac suisse.

Propos recueillis par Nathalie Ferré

Qu'est-ce qui caractérise aujourd'hui la collectivité des travailleurs des Chantiers ?

André Fadda - D'abord la précarité. En 1998, la direction des Chantiers de l'Atlantique a mis en place une nouvelle stratégie, dénommée « cap 21 », dont l'objectif avéré est de réduire les coûts de construction des navires de 30 % pour des raisons de compétitivité. En réalité, Alstom Marine poursuivait - et poursuit

toujours - un autre objectif plus pernicieux, celui de diviser les travailleurs. Pour y parvenir, l'entreprise prend appui sur le développement de la sous-traitance en cascade : les Chantiers de l'Atlantique sous-traitent à un grand nombre d'entreprises, entre 600 et 650, sur le site de 130 ha. C'est de toute évidence un moyen facile pour la direction de se défaire de ses propres responsabilités et d'échapper à ses obligations, notamment légales et financières. Le recours à la sous-traitance à une telle échelle entraîne concrètement une confusion des statuts et des corps de métiers : pas moins de quinze conventions collectives sont applicables sur le site. L'essentiel de la main-d'œuvre des entreprises sous-traitantes - de 70 à 80 % des effectifs - est composé de travailleurs précaires (intérimaires, salariés sous CDD, stagiaires, CDI-chantier...). [...] Ainsi, l'activité principale des Chantiers est livrée à la sous-traitance. Il est clair que, pour la direction, en 1998, le recours à cette externalisation des tâches constituait une sorte de laboratoire dont il fallait examiner les bienfaits, à savoir tester les nouvelles formes de domination sociale qu'il permettait : briser le syndicalisme fortement ancré et transformer les comportements par une mise en concurrence des salariés. Atomisation et éclatement du salariat pour empêcher toute solidarité et expression collective, tels étaient les effets recherchés. [...]





### Combien y a-t-il de salariés sur le site ?

André Fadda - Depuis le départ du Queen Mary II en décembre 2003, beaucoup d'entreprises sous-traitantes sont parties ou ont disparu. On peut estimer que 7'500 emplois (tous statuts et secteurs confondus) ont été supprimés ; 2'000 suppressions d'emplois sont encore attendues. Tout dépend des commandes. En 2002, il y a eu jusqu'à 14'000 salariés sur le site (entre 8'000 et 9'000 travailleurs intervenant dans le cadre de la sous-traitance). Pour la construction du paquebot, les salariés sont venus de partout, de Marseille, du Havre, de Brest... sans compter les travailleurs étrangers. [...]

### Avec la construction du Queen Mary, le phénomène s'est-il amplifié ? Les conditions de travail sont-elles encore plus mauvaises, compte tenu des impératifs de ce chantier ?

André Fadda - En 2001, sont arrivés en nombre important des Indiens, des Croates, des Slovènes, des Hongrois, des Roumains, des Polonais, des Grecs. A l'USM, on tente alors de mieux s'organiser et de suivre au plus près les conditions de vie et de travail réservées à ces travailleurs, dès l'embauche et du début à la fin de la journée de travail. Très vite, on relève des situations inacceptables au regard des exigences du code du travail : absence de vestiaires, absence de visite médicale, aucun aménagement pour prendre son déjeuner, dépassement des durées maximales de travail... Les salariés sont « serrés » de près : on les amène au travail puis on les reconduit dans les lieux d'hébergement parfois éloignés de la ville. On ne leur permet pas d'avoir des contacts à l'extérieur, voire on le leur interdit. C'est le cas pour les travailleurs croates. Ceux qui ont osé désobéir ont été virés. Ces mêmes salariés croates, transportés par fourgon, étaient logés dans une colonie et dormaient à

6 ou 8 par chambre dans des lits superposés. Les Indiens étaient mieux lotis sur ce plan là, comme sur celui de l'horaire de travail puisque c'était les seuls sur le site à faire 35 heures.

### Et pourtant ce sont les premiers à s'être battus et à avoir fait grève, non ?

André Fadda - Les 35 heures c'était pour cacher le reste. Les salariés indiens, recrutés à Bombay et au Kerala par une entreprise indienne appartenant à un groupe en lien avec ALSTOM, avaient très peur au départ de nous parler. Finalement nous avons pu les rencontrer, mais à l'extérieur. Nous avons alors découvert que leurs passeports avaient été confisqués par la société faisant office d'employeur, que, dans les deux contrats de travail établis pour chaque salarié (un Indien et un Français), figurait une clause prévoyant le retour en Inde en cas d'indiscipline, et que, sur leurs fiches de paie apparaissaient des cotisations au titre de l'assurance maladie... sans qu'ils aient droit à un quelconque remboursement de soins ou de médicaments. Mais il y a « la cerise sur le gâteau » : en bas du bulletin de salaire, était mentionnée une retenue (450 à 500 €) censée correspondre à un acompte déjà versé. Il n'en était rien : cette somme abandonnée par les salariés visait à rembourser tous les frais « engagés pour eux » (nourriture, transports, hébergement...). Au bout du compte, il ne leur restait que 300 € de salaire pour le mois ! Il faut par ailleurs savoir que ces travailleurs, alors même qu'ils étaient qualifiés pour avoir participé à de multiples chantiers, notamment dans le golfe persique, avaient été recrutés au coefficient le plus bas de la convention collective, celui qui est donné au jeune tout juste sorti de l'école.

Un embryon de coordination entre les différents groupes d'hébergement s'est alors mis en place et, après quatre mois de préparation,

les salariés indiens se sont mis en grève (février 2003), manifestant et élaborant une plate-forme revendicative. Finalement, l'action a été un succès : les passeports ont vite été restitués et les fameux « acomptes » remboursés. Toutefois, il y a eu blocage sur les classifications conventionnelles. Avec l'aval de la CFDT, l'employeur a accepté de revoir les coefficients mais seulement pour le personnel d'encadrement. On a assisté, dans le même temps, à un phénomène important de syndicalisation : sur 230 Indiens présents sur le site en juin 2003, 180 se sont syndiqués à la CGT, avec la volonté de s'investir. L'un d'entre eux est devenu délégué quelques semaines plus tard.

### Que faut-il retenir de ces luttes ?

André Fadda - La lutte de ces travailleurs étrangers a montré que l'on pouvait être dans la précarité et se battre quand même. La direction ne s'y attendait pas : elle croyait à une grande docilité de leur part. Dans l'ensemble, les salariés français ont eu beaucoup de respect pour leur combat. On peut dire la même chose de la population en général, attentive et ne faisant preuve d'aucune agressivité.

Pour les Chantiers, le recours à la sous-traitance et à l'intérim est devenu un mode de fonctionnement, mais de là à s'imaginer que ce sont ces travailleurs, ne maîtrisant ni la langue française ni le droit français, qui allaient révéler toutes ces pratiques illégales et ainsi égratigner l'image de marque de l'entreprise... Outre cette leçon, la lutte a permis de révéler la réalité des chantiers : Saint-Nazaire est précurseur de ce qui se prépare à l'OMC, et plus précisément dans le fameux « mode 4 » de l'Accord général sur le commerce des services (voir dans ce numéro, art. p. 33), à savoir déplacer une main-d'œuvre au statut précaire tant au regard du droit au séjour que des droits

sociaux sous couvert de la libre prestation de service pour effectuer des travaux à moindre coût. Ce qui est illégal aujourd'hui deviendra parfaitement légal demain. A cet égard, l'élargissement de l'Union européenne va développer ces pratiques patronales dans d'autres secteurs d'activité. Les objectifs du patronat sont toujours les mêmes : bénéficier d'une main-d'œuvre à bon marché et d'une grande flexibilité que l'on met en concurrence avec les travailleurs locaux. C'est le phénomène de la « délocalisation sur place » qui est à l'œuvre. De façon générale sur le site, les salariés étrangers ont effectué entre 240 et 250 heures par mois et ont été payés environ 1 000 €. Ce sont des conditions salariales sans rapport avec les conventions collectives. Enfin, ces luttes ont mis en échec la stratégie des Chantiers et mis en évidence un manque dans la législation française empêchant de responsabiliser, en cas de sous-traitance à l'échelle internationale, les donneurs d'ordre. Il faut insérer dans les contrats commerciaux une « clause de sauvegarde » obligeant les donneurs d'ordre à prendre en charge les obligations des employeurs sous-traitants en cas de défaillance. Lutter contre le dumping social, c'est défendre l'idée de l'égalité de traitement et accorder aux travailleurs la protection offerte par le code du travail français dans toutes ses dimensions (salaire, conditions de travail, santé et sécurité en milieu de travail...). C'est aussi accorder des droits nouveaux qui protègent tous les salariés, quelle que soit la nationalité.

**P.S** L'entier de cet article est à retrouver sur le site de l'université d'été d'attac suisse : [www.suisse.attac.org/-Universite-d-ete-et-Assemblee,151-](http://www.suisse.attac.org/-Universite-d-ete-et-Assemblee,151-)

*Attac France a tenu ses assises nationales et son Assemblée générale extraordinaire à Rennes, les 17 et 18 juin derniers. L'élection de la direction (Conseil d'administration) a débouché sur une crise profonde, les opposant-e-s à l'équipe sortante ayant refusé de reconnaître les résultats des élections.*

La crise vient de loin. Les candidats au conseil d'administration (CA) étaient clairement divisés en deux camps, une partie soutenant la direction actuelle, l'autre s'y opposant. Au-delà des problèmes liés au fonctionnement, deux conceptions de l'avenir d'Attac s'opposaient, entre une Attac plus autonome (ou jouant cavalier seul et s'isolant du mouvement altermondialiste), et une Attac résolument diverse et ouverte (ou diluée dans le mouvement...).

Rappelons une originalité d'Attac France : l'association est structurée en deux collèges, celui des fondateurs et celui des adhérents. Le premier collège, regroupant des associations, des syndicats, des journaux ou des personnalités, constitue le caractère novateur d'Attac. Loin d'être une association classique, construite sur un mode pyramidal, elle permet de faire travailler ensemble les différentes composantes du mouvement social en France.

C'est là une diversité que l'équipe dirigeante actuelle, réunie autour de Jacques Nikonoff (président), jugeait contraire à ses projets: les fondateurs, et notamment les syndicats, ont été régulièrement accusés de vouloir empêcher Attac de se développer et de privilégier leur propre organisation. Nikonoff a donc appelé à voter contre la liste que les fondateurs proposaient pour le Conseil d'administration.

De l'autre côté, les opposants, parmi lesquels on retrouve notamment Susan George, appelaient à voter pour une liste de 24 candidats et dénonçait le style autoritaire et présidentiel ainsi que les manoeuvres de la direction sortante pour écarter les opposants.

Les listes de candidats au conseil d'administration sont composées d'une partie «membres fondateurs» et d'une «adhérents» (non-fondateurs). C'est sur l'élection de ces derniers que pèse le doute. Pendant les opérations de dépouillement des bulletins (classés par ordre alphabétique), on a assisté à un retournement spectaculaire : alors que le premier lot de bulletins indiquait un vote nettement favorable aux opposants, les deuxième et troisième lots, dépouillés après avoir passé une nuit au local, indiquaient une tendance absolument inverse. Il s'agit là d'une anomalie statistique qui a amené les opposants à refuser de siéger au Conseil d'administration.

A l'heure où nous mettons sous presse, et selon une décision approuvée par l'ensemble des candidats, les bulletins de vote sont en cours de recomptage par un huissier, et en cas d'anomalie de nouvelles élections pourraient être organisées cet automne.

Avec, on l'espère, comme idée première, de pouvoir sortir de la crise de façon positive, permettant à Attac France de continuer d'être un acteur important de la lutte contre le néolibéralisme et pour l'élaboration d'alternatives, c'est le souhait de l'ensemble des autres composantes du mouvement, en Europe et dans le monde !

**« De plus en plus d'indices démontrent que l'écart entre riches et pauvres en Suisse ne cesse de se creuser ». L'annuaire social publié par Caritas [1] parle un langage clair, calculant pour 2004 un chiffre-record de 1,2 millions de personnes dépendantes de l'assistance sociale, de l'assurance-chômage ou de l'assurance-invalidité, soit environ 16 pour-cent de la population suisse. Les statistiques cantonales sur la pauvreté confirment cette évolution : le canton de Zurich compte environ 23 pour-cent de personnes pauvres ou vivant à peine en dessus du seuil de pauvreté parmi sa population. [...] Force est de constater qu'aujourd'hui, le fait d'avoir un emploi et d'être pauvre en même temps n'est de loin pas une contradiction. Dans l'Union européenne, 35 pour-cent des ménages pauvres comptent au moins une personne active [2]. Quant à la Suisse, il est désormais largement connu que l'augmentation du nombre de personnes pauvres au courant des années 1990 est due pour deux tiers à la propagation de la pauvreté parmi les salariés : les « working poor » constituent aujourd'hui 60 pour-cent des pauvres [3], ce qui signifie 7.5 pour-cent de la population active suisse, soit environ 250'000 personnes (au total un demi-million, en comptant les membres des ménages qui dépendent de leur salaire).**

**La « flexibilisation » du marché du travail : une nécessité pour le capital**

[...] Si le chômage, les bas salaires et l'extension du travail précaire sont donc les facteurs principaux de l'augmentation de la pauvreté en Suisse, ils répondent aussi à la nécessité d'une restructuration profonde du marché du travail afin de rétablir les taux de profit pour le capital. Ainsi, le capitalis-

me de l'après-guerre fondait une grande partie de sa dynamique d'accumulation dans des rapports salariaux stables et réglementés. Il permettait non seulement une certaine redistribution des gains de productivité sous forme d'augmentation de salaires, mais aussi la progression de droits sociaux, faisant du « travail » un critère pour la participation aux institutions sociales. Cette tendance est brutalement renversée depuis 20 ans environ.

Ce seraient en effet les « rigidités du marché de l'emploi » provoquées par les interventions régulatrices de la protection du droit de travail, la hauteur des allocations de l'Etat social en temps de perte de revenu lors du chômage, une trop grande protection contre le licenciement ou encore des contrats collectifs du travail fixant des conditions salariales minimum qui porteraient atteinte à la compétitivité et rendraient donc impossible toute nouvelle création d'emplois. Par la suite, la « flexibilité » est dès lors devenue le nouveau mot-clé. Ainsi, le ministre de l'économie Joseph Deiss inaugurerait la campagne en faveur de l'extension de la « libre circulation » des personnes aux nouveaux membres de l'Union européenne au nom de ladite compétitivité de la Suisse : « La flexibilité du marché du travail représente un vecteur de croissance économique qu'il ne faut pas sous-estimer » [4].

[...] Or, un bilan rapide de la « flexibilisation » forcenée du marché du travail démontre exactement l'inverse que ce que dit la théorie officielle. Depuis vingt ans, alors que la précarité explosait, que la flexibilité des contrats et du travail se généralisait, que partout le pouvoir des salariés reculait, le taux de chômage continuait à croître. Peut-on encore sérieusement soutenir que c'est à cause de la rigidité accrue du marché du travail ? Au contraire, on constate nettement que le rétablissement du taux de profit est

associé à une augmentation du taux de chômage et de la précarité : en d'autres termes, la baisse du coût du travail n'a pas été utilisée pour créer de nouveaux emplois. Les gains de productivité ont avant tout alimenté les rentes financières.  
[...]

### Le poing visible de la politique « sociale »

[...]La « flexibilisation » du marché du travail va de pair avec les « réformes » dans le champ de la politique sociale, avec non seulement pour but de réduire le niveau des prestations sociales en dessous des bas salaires et d'en restreindre les conditions d'accès, mais aussi de renforcer les mesures disciplinaires de réintégration à tout prix des prestataires dans des emplois précaires, suivant le principe du workfare. C'est ainsi que, depuis la révision de l'assurance-chômage, le nombre de jours de couverture a été réduit et les indemnités chômage ne sont plus un droit pour celles et ceux qui ont cotisé, mais conditionnées à une contre-prestation sous forme de travail. De même, la 5ème révision de l'assurance-invalidité prévoit de remplacer les rentes par des indemnités journalières identiques à celles du chômage (70-80 pour-cent du salaire) qui seront allouées aux personnes disposées à suivre des programmes de réadaptation ou d'intégration du marché du travail sous peine de sanctions, le but avoué étant de réduire le nombre de nouvelles rentes de 20 pour-cent.

Bien évidemment, ces révisions ne visent pas à résoudre ni les causes profondes du chômage ni les raisons de la pauvreté ou de l'invalidité, mais à pénaliser les pauvres et les chômeurs en les rendant plus corvéables. Cette logique ne peut aboutir complètement que si l'on s'attaque au dernier filet de protection sociale qu'offre l'Etat social suisse : l'aide sociale. Et la Conférence Suisse des Institutions d'action sociale (CSIAS) s'en est chargée en publiant en automne

2004 les nouvelles normes inter-cantoniales qui sont à la base de l'aide sociale cantonale et communale. Ainsi, la CSIAS aussi retourne la faute de l'exclusion sur les exclus du marché de l'emploi, coupables de ne pas s'intégrer dans des entreprises ne voulant plus d'eux : « L'aide sociale accordée aux personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, mais aptes au travail, doit être réduite à un niveau qui ne garantit pas le minimum d'existence à moyen terme » [5], dit le rapport d'experts. [...]

On assiste donc aujourd'hui au retour de la classification entre « bons » et « mauvais » pauvres et la marchandisation totale de la force du travail. A cette tendance, une réponse s'impose : celle de la construction d'un mouvement de salariés, précaires et chômeurs qui non seulement devrait prendre en charge la revendication d'un re-

venu social garanti qui couvre toute une gamme de situations comme le chômage, la retraite et le temps de formation - y compris la formation initiale, pour les lycéens et les étudiants majeurs. Mais il s'agit plus largement de réintroduire dans le champ de la régulation juridique un ensemble de situations qui lui ont échappé ; de rendre au droit du travail son pouvoir contraignant sur les stratégies patronales. Ce nouveau type de contrat de travail élargi signifierait ainsi pour les salariés : droit à une continuité de revenu et à des opportunités de formation tout au long de la vie professionnelle ; devoir d'offrir sa force de travail pour une durée minimale pendant la vie active. Pour les entreprises : droit d'embauche et de débauche ; devoir de contribuer au maintien du revenu et à la formation des travailleurs provisoirement non employés.

**P.S** Extraits d'un article sur la précarisation du travail par Alessandro Pelizzari, reporté en entier sur le site d'attac suisse [www.suisse.attac.org/-Universite-d-ete-et-Assemblee,151-](http://www.suisse.attac.org/-Universite-d-ete-et-Assemblee,151-)

-----

### Notes :

- [1] Caritas, 2005 : Sozialalmanach 2005. Lucerne.
- [2] Carlo Knöpfel, Anna Liechti, 1998 : Trotz Einkommen kein Auskommen. Working Poor in der Schweiz. Lucerne
- [3] Tobias Bauer, Elisa Streuli, 2001 : Wer ist in der Schweiz trotz Erwerbsarmut arm ? In : Soziale Sicherheit, Nr. 3.
- [4] Le Temps, 19.11.2004
- [5] cité in Kurt Wyss, Letzte Grundversicherung zerschlagen, in Sozialistische Zeitung, mars 2005.

### Partenariat

LE COURRIER

**Le Courrier est un journal quotidien indépendant,** sans but lucratif. Par ses analyses, ses enquêtes, son implantation dans le milieu associatif et sa sensibilité altermondialiste, il a une approche différente de l'actualité.

**Plus que jamais,** outre ses pages régionales (GE, VD, VS, NE), suisses et internationales, *Le Courrier* propose des rendez-vous hebdomadaires ou mensuels originaux et des articles issus de sa collaboration avec des journaux partenaires.

**Une semaine avec *Le Courrier* c'est par exemple:**

- Lundi** • Un reportage ou une enquête du *Manifesto*
- Mardi** • Pages Histoire et Solidarité
- Mercredi** • Coup de projecteur sur l'opinion des lecteurs et une fois par mois la page Université
- Jeudi** • Mémento spécial Expos
- Vendredi** • Une fois par mois, la nouvelle rubrique Egalité
- Samedi** • Solidarité, Religions, et place au magazine culturel

Renseignements et abonnements
022 809 55 55
www.lecourrier.ch

## >>> Statuts du Conseil scientifique d'attac suisse >>>

La création d'un Conseil scientifique pour attac suisse a été discutée et décidée à la dernière Assemblée générale, depuis l'idée a fait son chemin, et des statuts ont été rédigés et discutés à plusieurs coordinations nationales. Ils sont repris ci-dessous.

Nous en sommes maintenant à la phase de choix des premières personnes à intégrer ce conseil, phase qui a commencé il y a maintenant deux mois et est appelée à se prolonger. Si, au vu des statuts, vous avez des suggestions quand à des membres potentiel-le-s, n'hésitez pas à nous écrire un message pour nous en faire part (avec une biographie de deux lignes de la personnes : Nom et lieu, profession, éventuelles affiliations politiques ou associatives, et enfin domaines d'intérêts pour attac).

### Statuts du Conseil scientifique d'attac suisse

1. L'Association met en place un Conseil scientifique.
2. Le rôle de ce Conseil scientifique est :
  - le soutien à la rédaction de diverses publications d'attac. Chaque membre du Conseil Scientifique peut être appelé à écrire ou à contribuer à des écrits sur des thèmes proposés par la Coordination nationale ou par un comité local, en lien avec les thématiques principales d'attac
  - garantir la rigueur scientifique des publications d'attac.
  - intervenir lors de conférences, débats, unis d'été etc..
3. Le Conseil scientifique est géré par des membres actif-ve-s d'attac constitué-e-s en comité de gestion, extérieur-e-s à celui-ci. Ce comité est nommé par la coordination nationale.
4. Les membres du Conseil scientifique ainsi que leurs sujets d'études figurent sur une liste publique.
5. Les membres du Conseil scientifique sont nommé-e-s par la Coordination nationale sur proposition du comité de gestion. L'exclusion éventuelle revient aussi à la coordination nationale.
6. Les critères pour devenir membre sont les suivants :
  - avoir déjà publié des textes ou études personnels (livres, articles, thèse études....) en rapport avec les activités d'attac, avoir des compétences reconnues.
  - adhérer à la plate-forme et être en accord avec les orientations prises par l'association au niveau suisse et d'autre part, défendre des positions en accord avec les nôtres.
  - accepter de travailler de manière bénévole

## >>> Faut-il réformer les b

De nombreuses voix s'élèvent contre la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) qui est probablement responsable du maintien du niveau du chômage et du manque de croissance en Europe. La politique de la Banque nationale suisse (BNS) est-elle meilleure ? Quelle est la base de la politique monétaire et ses conséquences ? Quels sont les statuts des banques centrales et quel est leur cahier des charges ?

Le monétarisme fait partie de l'idéologie dominante néolibérale. Selon les monétaristes, la régulation de la masse monétaire permet de régler la majeure partie des facteurs économiques. D'autre part, les monétaristes prétendent que, pour l'économie, l'inflation est un plus grand mal que le chômage (il est démontré que l'inflation, le chômage et la croissance sont étroitement liés). Pourtant, selon les théories économiques largement acceptées si l'inflation est prévisible et si les taux d'intérêts tiennent compte de l'inflation et si les salaires sont ajustés sur l'inflation annuellement, une faible inflation n'est gênante ni pour le capital, ni pour les salariés, ni pour l'ensemble de l'économie. Par contre, le chômage aboutit à une diminution de l'efficacité de l'économie et à un problème social et humain grave. On se demande comment les milieux politiques ont pu accepter que les banques centrales adoptent une politique dont le principe est manifestement de privilégier la lutte contre l'inflation à la lutte contre le chômage.

Nous allons comparer les statuts et les cahiers des charges de trois banques centrales dont la politique nous affecte le plus : La BNS, la BCE et la « Federal Reserve System » américaine (La FED).

La BNS est une société anonyme dont les principaux actionnaires sont la Confédération et les Cantons. Son activité est régie par la constitution et une loi fédérale et,

à part la désignation de ses dirigeants, elle est indépendante des instances politiques. Conformément à la loi, la BNS doit assurer la stabilité des prix et ce faisant tenir compte de l'évolution de la conjoncture. Elle doit tenir compte de l'intérêt général du pays, la stabilité des prix restant prioritaire. Le maximum d'inflation toléré est fixé à 2% par an. La BCE est régie par le Traité établissant la Communauté européenne, Article 105. L'activité de la banque est totalement indépendante des instances politiques de l'Europe et des nations qui la forment. Son objectif prioritaire est le maintien de la stabilité des prix. « Comme la politique monétaire peut affecter l'activité réelle à court terme, la BCE devra typiquement éviter de générer des fluctuations excessives de la production et de l'emploi si ceci est en ligne avec la poursuite de son objectif principal » (réd : la stabilité des prix). Une inflation maximale de 2% est tolérée.

La FED a été créée par un acte du Congrès américain. Les sept gouverneurs, le président et le vice-président sont désignés par le président des Etats-Unis et confirmés par le Sénat. C'est une institution indépendante, mais elle doit collaborer avec les instances politiques. La FED est responsable de la formulation de la politique monétaire destinée à promouvoir la croissance économique, le plein-emploi, la stabilité des prix et une structure soutenable du commerce international et de la balance des paiements. L'action des banques centrales est de réguler la masse monétaire et les taux d'intérêts qui influencent de manière déterminant l'économie des pays. D'autres tâches techniques comme la frappe de la monnaie leur sont aussi dévolues.

Dans les années 70 -80 une inflation excessive en Europe et aux Etats-Unis a amené les banques centrales à une restriction excessive de la masse monétaire engendrant un chômage exces-



# banques centrales pour lutter contre le chômage?

sif. Si durant la dernière décennie aux Etats-Unis la croissance était plus grande qu'en Europe c'est probablement l'influence de la FED dont le cahier des charges est plus large et la stabilité des prix n'est point prioritaire. La BCE (et aussi la BNS) en fixant un maximum d'inflation arbitrairement à 2% limite la croissance et fait perdurer le chômage. En mettant la lutte contre l'inflation prioritaire, on condamne l'économie à la stagnation et l'on maintient le chômage à un niveau humainement et aussi économiquement inadmissible. Les gouvernements ont beau jeu de faire de la relance keynésienne, mais sans la collaboration des banques centrales le résultat est négatif. Alors que faire ?

Pourtant Alan Greenspan n'a pas du tout suivi les préceptes monétaristes, mais a agi selon un pragmatisme éclairé, ce qui explique son succès. Ci-après nous mettons en opposition le point de vue monétariste et celui d'Alan Greenspan en citant une partie de l'article « Alan Greenspan ou le pragmatisme éclairé » de Michel Aglietta, « L'économie politique » n° 29, janvier 2006, pages 10-11 :

Dans l'esprit du monétarisme, le principe directeur pour une économie en croissance est l'augmentation de la quantité de monnaie. C'est la variable qui encre le glissement du niveau général des prix dans le temps sur un rythme acceptable par les agents privés. Le taux de croissance de la quantité de monnaie que la banque centrale prend pour objectif provient de la connaissance de la demande de monnaie désirée, qui est postulé stable à l'horizon de la politique monétaire. C'est donc l'écart de la quantité de monnaie détenue à la quantité de monnaie désirée qui guide l'orientation de la politique monétaire.

Pour Greenspan, la monnaie est créée de manière endogène par le crédit. Et la globalisation fi-

nancière a multiplié les sources de création monétaire. La banque centrale n'a donc pas les moyens de contrôler directement la quantité de monnaie. D'ailleurs, la demande de monnaie est la résultante d'une multitude fugace d'arbitrages financiers (note : l'achat et vente simultanée du même ou d'équivalents titres sur différents marchés pour profiter des écarts de prix). Sa relation avec la dépense agrégée (note : dépense totale) n'est pas stable, et son lien avec l'inflation est inexistant. La quantité de monnaie n'est donc d'aucun secours pour conduire la politique monétaire. Les canaux de transmission de la monnaie à l'économie sont les prix des actifs financiers et les taux d'intérêt. Ces variables influencent directement l'équilibre épargne-investissement. La politique monétaire doit viser une situation où la croissance est soutenable à son potentiel lorsque l'équilibre épargne-investissement s'établit sans manque ni excès d'épargne désirée eu égard aux intentions d'investir. Cet équilibre s'établit pour un taux d'intérêt réel à long terme qui est dit « neutre ». Le guide de la politique monétaire est donc l'écart entre le taux d'intérêt réel de marché et son niveau neutre.

Puisque, selon son credo, la monnaie est neutre à long terme et que les agents économiques sont rationnels, le monétarisme ne voit aucun bénéfice à l'activisme monétaire, seulement une perte intempestive de crédibilité. La seule mission de la banque centrale est la stabilité des prix définie par une cible d'inflation basse et constante. Dans la version intégriste, où les prix sont supposés parfaitement flexibles, la banque centrale ne doit pas se préoccuper de l'économie réelle, puisque les mécanismes des marchés s'en chargent bien mieux. Dans une version abâtardie, on concède que les imperfections de marché peuvent rendre les prix rigides à court terme. La banque centrale peut donc avoir une certaine in-



fluence transitoire sur le niveau de l'activité économique. Cependant, la préoccupation de l'économie réelle doit venir en second dans un ordre de préférence lexicographique.

Pour Greenspan, et plus fondamentalement pour la mission que la Fed reçoit du Congrès par statut, réaliser le plein emploi soutenable et une inflation acceptable à travers le cycle sont deux objectifs d'égale importance. Ce sont d'ailleurs deux objectifs indissolubles. Prétendre défendre la stabilité des prix en tolérant un taux de chômage de 9 ou 10 % en permanence et, pire, prétendre qu'on n'y est pour rien parce que c'est la faute de la « rigidité du marché du travail » serait aux Etats-Unis un scandale. L'indépendance de la Fed (note : Banque centrale américaine) n'y résisterait pas. Car la Fed opère sous discrétion contrainte, c'est-à-dire sous contrôle de la souveraineté démocratique qui lui décerne cette indépendance.

Ce qui montre que la banque centrale américaine a pu, sur l'impulsion d'Alan Greenspan, faire fi des préceptes monétaristes et que le résultat était positif, contrairement aux résultats en Europe. Il faudra que les banques centrales

européennes se rendent compte qu'il faut abandonner l'idéologie monétariste. Vu l'importance du rôle des banques centrales, l'immobilisme des milieux politiques est coupable. Il faut absolument changer les statuts et les responsabilités des banques centrales européennes. Pour une fois, il serait positif de suivre et même de dépasser l'exemple américain. Les banques centrales, jusqu'ici irresponsables, car elles ne répondent de leurs actes devant aucune instance démocratique, devront perdre leur indépendance absolue. Une instance législative devrait fixer un cahier des charges précis. Si les directeurs des banques centrales n'atteignent pas les objectifs fixés, l'instance législative devrait avoir le pouvoir de les licencier. C'est l'instance législative qui devrait fixer les priorités et la stabilité des prix ne devrait logiquement plus être prioritaire. Les banques centrales devraient se préoccuper non seulement du chômage, de la croissance et de l'inflation mais également de l'inflation des marchés financiers, car ce dernier phénomène est très dommageable à l'économie avec les crises répétées qu'il engendre.

E. Hamsag, Groupe Finance, AT-TAC-Genève 30.04.06

## >>> IMPRESSUM >>>

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 9x par année  
Destiné aux membres et aux abonnés.  
Impression et mise en page : Deltagraph Bienne  
Tirage 2'200 exemplaires

### ABONNEMENT (POUR NON-MEMBRES)

Veillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, rue des Savoises 15, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse.

### ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Florence Proton, Ounsi El Daïf, Michel Pellaton, Sabrina Scardua, Geneviève Hentsch, Alessandro Pelizzari, Raphaël Raccaia, Barbara Rimmel

### PROCHAINE PARUTION FIN AOÛT

## > Traductions >

Attac a toujours besoin de traductrices et traducteurs, si vous pensez pouvoir aider, n'hésitez pas à vous inscrire sur [coordinatrad.attac.org](http://coordinatrad.attac.org) ou en envoyant un mail à [coordinatrad.ch@attac.org](mailto:coordinatrad.ch@attac.org), ou par courrier postal auprès d'attac suisse

## > Courrier des lecteurs et lectrices >

Réagissez, participez, n'hésitez pas à nous envoyer vos réactions à :

Courrier de l'Angles d'ATTAC,  
abs d'attac vaud, cp 5105, 1002 Lausanne  
ou par mail: [angles-ch@attac.org](mailto:angles-ch@attac.org)

## > Internet >

On peut consulter les articles ou télécharger ce numéro en ligne sur [www.suisse.attac.org](http://www.suisse.attac.org), rubrique Angles d'ATTAC, colonne de droite.

## >>> Un festival altermondialiste franco-suisse pour le Jura >>> à Pontarlier 30 septembre et 1er octobre

ATTAC Haut-Doubs organisera un festival altermondialiste de l'arc jurassien les samedi 30 septembre et dimanche 1er octobre 2006 : l'occasion de faire le point sur les conséquences des politiques néolibérales observées sur le massif de part et d'autre de la frontière, et sur les luttes communes pour un autre Jura.

- L'agriculture jurassienne et les OGM, l'imposition locale et les paradis fiscaux, les délocalisations, les médias et l'information sur le massif : autant de sujets variés qui seront repris au cours des conférences - débats, à partir de situations vécues au local. Un échange sur l'après 29 mai et les propositions alternatives pour une autre Europe marqueront le temps fort du festival ; avec la présentation du manifeste anti-libéral d'ATTAC France, et la probable participation de Jacques Nikonoff (ATTAC France).

- Les conférences - débats seront enrichies par les points de vue des intervenants français et suisses des comités locaux du Haut-Doubs, de Besançon, des cantons de Neuchâtel et de Vaud, et les témoignages d'autres organisations ou militants impliqués dans le mouvement altermondialiste local. Sans oublier le côté festif avec pièces de théâtre et musique qui seront de la partie.

### PROGRAMME :

#### SAMEDI 30 SEPTEMBRE

14h00: Accueil, café et introduction

15h00 - 16030 : Atelier 1\* « Agriculture jurassienne et OGM » ou Atelier 2\* « Délocalisations »

16h30 - 17h00 : Pause - musique

17h00 - 18h30 : Atelier 3 « L'après 29 mai et les propositions alternatives pour une autre Europe »

18h30 - 20h00 : Théâtre « Nom d'un p'tit prédateur » - suite de sketches satyriques et clownesques inspirés par le livre "ATTAC contre l'empire Nestlé" suivi d'une présentation de l'ouvrage et d'une discussion avec les auteurs

20h00 - 21h00 : Bar - Restauration

21h00 : Musique

#### DIMANCHE 1ER OCTOBRE

10h00 - 10h30 : Accueil, café

10h30 - 12h00 : Atelier 5\* « Imposition et paradis fiscaux » et Atelier 6\* « Médias et information »

12h00 - 14h00 : Restauration - Musique

15h00 - 15h30 : Synthèse

15h30 - 17h00 : Musique

\*possibilité de voir un atelier au choix par tranche horaire



## >>> La migration, un droit fondamental et inaliénable >>>

Alors que la migration et la libre circulation des personnes devraient être considérées comme des droits fondamentaux et inaliénables, ils sont aujourd'hui de plus en plus conditionnés à l'utilité des migrant-e-s : si celles-ci et ceux-ci s'avèrent utile pour l'économie ils et elles pourront espérer obtenir un droit de séjour. Ce concept de migration choisie s'oppose prétendument à celui de migration subie. La politique migratoire suisse est donc tournée vers une politique « orientée selon les intérêts économiques du pays ». Cette stratégie a le triple avantage, d'une part, de créer des catégories de travailleurs, détachés et fragiles et donc plus dociles, de pouvoir orienter la migration selon les besoins économiques suisses et enfin de mettre en concurrence les différentes catégories de travailleurs immigrés. Les lois sur l'asile et les étrangers rendent ces catégories de migrants encore plus vulnérables et discriminées. La Suisse, qui s'inscrit en cela dans une tendance européenne, tire ainsi profit des populations migrantes, catégories les plus fragiles de nos sociétés.

### Les multinationales suisses, actrices et bénéficiaires des instabilités dans les pays en voie de développement

Aujourd'hui, les déplacements de populations liés aux phénomènes naturels, catastrophes climatiques ou famines, sont très minoritaires face aux masses fuyant les conflits, les situations d'instabilités, les désastres humanitaires et sociaux. Or les multinationales suisses de l'agro-alimentaire, pharmaceutiques ou de la finance, sont directement impliquées dans ces mécanismes déstabilisants. À travers la délocalisation de leurs productions dans des régions où les coûts sont au plus bas, et les droits sociaux minimes ou inexistantes, les multinationales suisses augmentent leurs marges bénéficiaires, tout en exploitant des travailleur-euse-s peu ou pas syndiqué-e-s. Afin de maintenir

une pression sur les prix des producteurs et de garantir des bénéfices toujours plus importants, les multinationales, soutenues par le gouvernement suisse, n'hésitent pas à fermer les yeux sur des violations des droits élémentaires des populations : droit au travail, droit à l'alimentation, droit à la santé. De plus, l'évasion fiscale, pratiquée par les élites politiques et industrielles corrompues de certains pays, alimente de façon significative les banques suisses et représente une catastrophe pour les pays pauvres qui perdent chaque année un montant supérieur à 50 milliards de dollars (selon l'organisation OXFAM). En réalité le développement est menacé par la considérable fuite des capitaux des pays en voie de développement vers les paradis fiscaux, ce qui prive les populations de ces pays de réelles infrastructures publiques, de systèmes éducatifs ou de santé. Ces instabilités inhérentes au système de dérégulation des marchés, dans un modèle économique néolibéral, provoquent pauvreté, exode rural, et migration.

### Comment l'OMC provoque des instabilités qui entraîne la paupérisation, le chômage de masse et les migrations des populations.

Aujourd'hui, dix ans après la mise en place de l'OMC, des régions entières du monde sont encore exclues des richesses et du développement ; le taux de pauvreté absolue s'est même accru. Le chômage a augmenté ainsi que le nombre d'emplois précaires. Certes, ces évolutions ne s'expliquent pas seulement par l'OMC. Mais de nombreux pays se sont appauvris en raison de l'ouverture des marchés et de la participation forcée à la libéralisation du commerce mondial. Les grands groupes de l'agro-alimentaire se sont avérés être les seuls gagnants de l'ouverture forcée des marchés et de la surproduction dans l'agriculture ; les importations à bas prix de produits agricoles, désormais rendues possibles, menacent les ressources vitales de deux milliards de personnes travaillant dans de petites structures d'exploitation agricole. La réduction massive des droits de douane à l'importation des produits industriels, exigée

par les pays riches, a également de lourdes conséquences. Les pays en voie de développement protégeaient leur jeune industrie grâce à des barrières tarifaires, leur suppression mène inévitablement à une désindustrialisation en masse et ainsi à une hausse du chômage. Dans les négociations à l'OMC, la Suisse défend une position très offensive sur la question de l'ouverture des frontières à ses services bancaires et d'assurance. Par sa participation à ces négociations, la Suisse cautionne et renforce une dynamique de dérégulation et d'ouverture des marchés, certes, intéressante pour les multinationales suisses, mais déstabilisant toujours plus les économies des pays du Sud et ouvrant la porte à de nouvelles migrations massives.

Aujourd'hui, nous assistons à l'incroyable situation, qui voit les mêmes personnes soutenant inconditionnellement l'ouverture des marchés, la libre circulation des marchandises et des capitaux, refuser ce droit aux êtres humains alors que celui-ci devrait être fondamental et inaliénable.



## >>> ADRESSES >>>

### ATTAC-VAUD

Case Postale 5105, 1002 Lausanne, vaud@attac.org

### ATTAC-GENÈVE

Rue des Savoises 15, 1205 Genève, geneve@attac.org

### ATTAC-NEUCHÂTEL

Case postale 21, 2035 Corcelles  
neuchatel@attac.org

### ATTAC-BERN

Postfach 520, 3000 Bern, bern@attac.org

### ATTAC-ZÜRICH

Postfach 7457, 8023 Zürich, zurich@attac.org

### ATTAC-JURA

Case postale 37, 2740 Moutier, jura@attac.org

### ATTAC-BASEL

Postfach, 4002 Basel, basel@attac.org

### ATTAC-TICINO

C/o attac svizzera, rue des Savoises 15, 1205 Ginevra

### ATTAC-FRIBOURG

Case postale 101, 1701 Fribourg, fribourg@attac.org

### ATTAC-BIENNE

Case postale 4314, 2500 Bienne 4, bienne@attac.org

### ATTAC-VALAIS

Case Postale 2140, 1950 Sion 2, valais@attac.org

>>>

## Invitation à l'Assemblée générale d'attac suisse >>>

Chères amies, chers amis,

Nous vous invitons cordialement à la septième Assemblée Générale (AG) d'attac suisse, pour discuter ensemble de l'année politique écoulée et des échéances à venir pour le mouvement altermondialiste. L'AG 2006 aura lieu dans le cadre de notre troisième Université d'été à Bienne.

Par cette lettre, nous aimerions vous rappeler les étapes qui précèdent l'Assemblée générale :

- **Les motions** qui désirent bénéficier de traduction et de distribution pourront être envoyées jusqu'au **17 août**. Ceci ne pourra plus être garanti pour les motions arrivant après cette date. Elles

seront mises en ligne sur le site internet d'attac suisse au fur et à mesure de leur arrivée.

- **Les amendements aux motions** pourront, quant à eux, être envoyés jusqu'au **1er septembre** afin de permettre leur reproduction pour l'Assemblée générale.

Si possible, les documents doivent être envoyés sous forme informatique par e-mail à [suisse@attac.org](mailto:suisse@attac.org) ou par courrier postal à attac suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève.

Au plaisir de vous y rencontrer nombreuses et nombreux, nous souhaitons un bon été,

Le secrétariat d'attac suisse

### Programme du 2 septembre

9h30-10h

Bilan politique du secrétariat d'attac suisse, discussion et perspectives d'action

10h - 11h

Rapport d'activités, comptes et budget d'attac suisse

11h - 12h30

Discussion et adoption des différentes motions

## Je souhaite devenir membre d'attac!

- Notre organisation souhaite devenir membre d'attac, envoyez-nous le matériel d'adhésion du groupe local le plus proche.
- Je souhaite devenir membre d'attac, envoyez-moi le matériel d'adhésion du groupe local le plus proche.
- Je souhaite m'abonner à Angles d'Attac

Nom: \_\_\_\_\_

Lieu, date, signature

Adresse: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

A retourner sous enveloppe à l'adresse suivante:  
attac suisse / Rue des Savoises 15 / 1205 Genève